

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 4 MARS 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 4 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à 18h30

Présents 11

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Procurations 1

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Votants 12

Date de la convocation : 26/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 28/02/2024

Date d'affichage de la délibération : 15 MARS 2024

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Isabelle DICIANNI, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Monique ROUTABOUL a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Absente :

Madame Aurore MERVILLE-COMET.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2024-01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 octobre 2023

Exposé

Lecture du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023.

Il est demandé aux membres du C.C.A.S d'approuver ce dernier.

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 17 octobre,

La délibération est adoptée à :

12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 06/03/2024

La secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ

Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE